

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille - 01200 VALSERHÔNE
☎ 04 50 48 19 78 - Courriel info@ccpb01.fr

Compte rendu sommaire et synthétique Conseil communautaire du 15 juillet 2021

Convoqué le 9 juillet 2021 et réuni le 15 juillet 2021 à 18 heures dans la salle des fêtes de la commune de Chanay, le conseil communautaire est ouvert par M. Patrick PERREARD, Président. Il désigne Frédéric MALFAIT pour procéder à l'appel afin de vérifier le quorum. Ce dernier est atteint avec, en ouverture de séance 21 conseillers communautaires présents et 11 procurations. Le Président lui propose également d'être secrétaire de séance.

Le Conseil communautaire :

- à l'unanimité, a décidé d'**ACQUERRIR** la parcelle cadastrée AL n° 592 en partie comprenant la Maison de Savoie ainsi que du terrain, propriété de la commune de VALSERHÔNE, moyennant la somme de 500 000 €, d'**ENREGISTRER** les servitudes de tréfonds EU et EP situées sur la parcelle et d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant.
- à l'unanimité, a décidé d'**APPROUVER** le tarif qui sera appliqué à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien qui s'élève à 0,05 € / m³ applicable sur les volumes consommés par les abonnés et d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant.
- à l'unanimité, a décidé d'**APPROUVER** la proposition d'indexation des tarifs présentés par le délégataire Vert Marine, figurant en annexe laquelle s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2021 et d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant.
- à l'unanimité, a décidé de **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2020 du service tourisme de la CCPB et de l'Office de Tourisme et d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant.
- à l'unanimité, a décidé d'**APPROUVER** la modification des grades de référence des postes permanents, d'**ARRETER**, en conformité avec ce qui précède, le tableau des emplois permanents de la Communauté de Communes comme indiqué en annexe à compter de ce jour, de **CHARGER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée de procéder aux formalités nécessaires à la nomination à l'avancement des agents promus à l'avancement de grade et d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant.
- à l'unanimité, a décidé de **DESIGNER** le lieu de la prochaine réunion du conseil communautaire à la salle des fêtes de la commune de Saint Germain de Joux le 30 septembre 2021.

Affiché le 16 JUL. 2021

Le Président,
Patrick PERREARD

